



# Attribuer à chacun une qualification et généraliser la cotisation à tout le PIB

Sortir du piège du chantage à l'emploi, à la dette et à la valeur travail qui tétanise le salariat et l'empêche de continuer à s'affirmer contre la bourgeoisie capitaliste suppose une lecture renouvelée des dernières décennies et la critique de propositions trop souvent consensuelles.

## 1. La croissance du PIB n'est pas due d'abord à la croissance de la production capitaliste.

La multiplication en volume de cette production, stupéfiante, n'explique pas le doublement de nos PIB tous les 40 ans. En effet, la mesure capitaliste de la valeur par le temps de travail (la valeur travail) conduit à une course sans fin vers la réduction du temps de travail par unité produite. La valeur produite augmente donc uniquement pour autant que la quantité produite augmente plus vite que la baisse de la valeur unitaire des produits. C'est même pour tenter de maintenir une masse de plus value suffisante alors que l'élimination relative du travail vivant met en péril le taux de profit que nous assistons à une telle course à la production de marchandises, qui signale la crise de la valeur capitaliste et non pas son exubérance. La croissance de nos PIB est due à l'attribution de valeur économique à des activités qui n'ont rien à voir avec la convention de valeur capitaliste, les services publics et la sécurité sociale. Les fonctionnaires ne relèvent pas du marché du travail, ils produisent du non marchand et ne sont pas soumis à la valeur travail. Pas davantage celles et ceux dont la sécurité sociale reconnaît la valeur économique de l'activité par du salaire socialisé: les soignants avec l'assurance maladie, les retraités avec les pensions, les parents avec les allocations familiales, les chômeurs ou les invalides avec les indemnités journalières.

---

**Bernard Friot**

travaille pour l'IDHE-CNRS (Institutions et dynamiques historiques de l'économie, Centre national de la recherche scientifique) de l'Université Paris Ouest Nanterre et pour l'Institut européen du salariat ([ies-salariat.org](http://ies-salariat.org)).

Dans un pays comme la France, c'est presque la moitié du PIB qui relève de ce qu'on propose de désigner comme la convention salariale du travail, celle qui qualifie les personnes et non pas les emplois (et donc paie les personnes à vie en éliminant le marché du tra-



vail), qui mesure la valeur par la qualification (et non par le temps de travail), qui élimine la propriété lucrative du financement de l'activité en le faisant par la cotisation sociale. Contrairement à une rengaine qui n'a pour fondement que sa répétition, la corrélation entre l'importance du PIB par tête et le poids de la protection sociale et des services publics dans le PIB ne s'explique pas par le fait qu'un fort PIB (sous-entendu une forte production de valeur capitaliste) est la condition de la possibilité d'en affecter une forte partie à des »prélèvements obligatoires« pour financer des activités certes utiles mais non productives de valeur économique. C'est au contraire parce que la lutte de classes a conduit à affecter de la valeur à des activités non capitalistes que le PIB a augmenté très au-delà de la croissance de la valeur capitaliste.

Et c'est parce que cette dynamique est stoppée depuis la réforme, qui a gelé le taux de cotisation sociale (en France, il passe de 16 pour cent du salaire brut au milieu des années 1930 à 32 pour cent en 1945 et à 66 pour cent au milieu des années 1990, et depuis il n'a plus bougé, voire a régressé pour la moitié inférieure des salaires) et fait reculer l'impôt (de 18 à 15 pour cent du PIB), que les PIB stagnent. Sortir d'une lecture aliénée du PIB, et d'une lecture aliénée de la feuille de paie qui conduit le salarié à lire la cotisation sociale et l'impôt comme une ponction sur la valeur qu'il crée afin de financer des activités certes utiles mais non productives, est une clé pour une libération du chantage à la nécessité d'augmenter la productivité et la compétitivité de nos économies (i.e. réduire les salaires et intensifier le temps de travail) pour »maintenir notre modèle social«. Et pour mener une action collective délibérée pour l'augmentation de la production non capitaliste de valeur par une hausse massive du taux de cotisation (et non pas de l'impôt, je reviendrai plus loin sur ce point).

## **2. Nous sommes plus proches du plein emploi que pendant les Trente glorieuses.**

Parmi les autres idées reçues qui piègent le salariat figure la nostalgie du plein emploi des Trente glorieuses et du rapport de force favorable aux salariés qu'il aurait rendu possible. Cette assertion ne résiste pas aux faits. Prenons le cas de la France. Certes la faible croissance dans laquelle nous enfoncent depuis les années 1980 les politiques monétaristes en particulier génère non pas moins d'emplois<sup>1</sup> mais moins d'emplois qualifiés nouveaux chaque année qu'au cours de la période précédente: depuis l'ouverture au milieu des années 1990 des »gisements d'emplois« des services à la personne l'emploi non qualifié a repris du service. Mais cela dit, nous sommes plus près aujourd'hui quantitativement et qualitative-



ment du plein-emploi que dans les années 1960. Quantitativement: le taux d'emploi des 20 à 60 ans qui était de 67 pour cent lors du recensement de 1962, par exemple, était de 76 pour cent en 2010. 76 pour cent des 20 à 60 ans occupent un emploi aujourd'hui, soit près de dix points de plus qu'au cœur des Trente glorieuses. N'oublions jamais que le prétendu plein-emploi des années 1960 était celui des hommes. Les femmes étaient »inactives« et c'était censé leur suffire. En offrant un statut de demandeur d'emploi assorti d'une indemnisation, la création de l'UNEDIC en 1959 et de l'ANPE en 1967 a révélé un sous-emploi jusqu'alors masqué en inactivité. Qualitativement: contrairement à une idée répandue, les emplois de courte durée ou à temps partiel n'ont pas progressé dans l'emploi total. Leur régression est masquée par leur plus forte visibilité du fait de la création du contrat à durée indéterminée dans les années 1970. Tant que l'emploi à temps plein et à durée indéterminée ne s'était pas constitué comme norme de l'emploi, les écarts à la norme n'avaient pas besoin, eux non plus, du cadre juridique qu'il a bien fallu inventer lorsque, le CDI s'étant imposé, le CDD, le temps partiel et l'intérim ont dû faire l'objet de législation spécifique, ce qui a, de ce fait, rendu plus visible une situation qui globalement régressait. Que déduire de ce constat?

D'une part l'illusion qu'il y a à attendre une émancipation du travail par le plein emploi. Certes il est décisif que chacun puisse contribuer à la production de valeur économique autant qu'il le peut et le désire, et c'est ce qui donne tant de force et de légitimité à la revendication du plein emploi. Mais le plein emploi est un obstacle à ce droit: l'emploi, qui qualifie les postes de travail et non pas les personnes (comme le fait le grade de la fonction publique ou le salaire à vie des retraités), ne s'attaque pas à la convention capitaliste du travail avec son marché du travail, sa propriété lucrative et sa valeur travail, il n'est pas en mesure, même »plein«, de s'opposer à l'impasse dans lequel cette convention met le travail.

D'autre part le fait que le rapport de force des années 1945 à 1975 n'était pas dû au plein emploi (pas plus qu'à la croissance capitaliste), mais à l'autonomie de discours et d'action de la classe ouvrière génératrice d'une grosse part, anticapitaliste, de la croissance du PIB. C'est ce qui manque aujourd'hui au salariat: trop de mobilisations et de mots d'ordres s'inscrivent dans le discours et l'agenda réformateurs. Parmi les raisons possibles de cette absence d'autonomie, je voudrais insister sur la sous-estimation du conflit de conventions de valeur que j'aborderai dans le dernier point, mais revenons à la question décisive de la sortie de l'emploi et du marché du travail.



### 3. Une part considérable de la valeur économique est déjà produite en-dehors du marché du travail et de la valeur travail.

Le vocabulaire courant confond qualification et certification (ou diplôme): on désignera le niveau de diplôme d'une personne comme sa qualification. Or certification et qualification, loin de se confondre, renvoient aux deux ordres de la valeur. La certification est la reconnaissance d'un niveau de savoir et de savoir-faire requis pour maîtriser la technique de production de tel bien ou service, elle renvoie à la *valeur d'usage* du produit de l'activité. Le diplôme est un attribut de la personne qui dit sa capacité à produire telle valeur d'usage comme bouchère, accompagnateur de moyenne montagne ou ingénieure en génie civil. La qualification renvoie à l'autre dimension de la production, la production de *valeur économique*. Elle atteste que ce qui est qualifié peut participer à un certain niveau de création de valeur économique et a donc droit à tel niveau de salaire: qualifier, c'est toujours attribuer deux choses inséparables, un niveau de participation potentielle à la production de valeur économique (potentielle car la qualification est attribuée *ex ante*, avant l'acte de production) et un niveau de salaire.

La qualification est anticapitaliste, car elle met en œuvre une autre mesure du travail abstrait que sa mesure capitaliste par le temps de travail. Le travail abstrait qui mesure la qualification de la personne du fonctionnaire dans le grade répartit les fonctionnaires aux multiples métiers (travail concret) en niveaux de qualification, avec une progression d'échelon à l'ancienneté et au choix à l'intérieur d'un niveau et une progression au niveau supérieur par concours. Rien à voir donc avec un travail abstrait qui mesurerait le temps de dépense d'énergie humaine, d'autant plus que ce que mesure (et paie) le grade est une capacité potentielle de produire de la valeur économique à un certain niveau. Dans le secteur privé, l'emploi s'est construit au cours du 20<sup>ème</sup> siècle en associant au poste de travail, par convention collective, une qualification. Là encore, celle-ci codifie le salaire sur la base d'un travail abstrait qui n'est pas défini par le temps de travail nécessaire à la production et reproduction d'une force de travail en mesure de tenir le poste: les différents critères de la qualification ne peuvent pas être ramenés à cette quantité, qu'il s'agisse du diplôme et de l'ancienneté souhaités, de la responsabilité, de l'importance du poste dans le procès de travail, de la pénibilité. Pas davantage, le travail abstrait défini par la qualification du poste n'est le temps de travail nécessaire à la production des biens et services produits dans ce poste: la qualification est définie *ex ante*, avant toute production. Aussi bien les actionnaires et les employeurs, même



lorsqu'ils tolèrent la qualification du poste comme fondement du salaire, veillent-ils avec fermeté à ce qu'elle n'associe au poste qu'un salaire minimum et déploient une grande énergie pour introduire dans les salaires réels des primes qui remettent en selle le travail abstrait capitaliste: assiduité, réduction du temps de production, contribution à la survaleur.

Tout le siècle dernier est l'histoire de la montée en puissance de la qualification de la personne qui, plus encore que l'emploi, qualification du poste, est antinomique du marché du travail et de la valeur travail. Le poids de la fonction publique s'est accru. Sur son modèle se sont constitués les statuts de salariés d'entreprises publiques comme l'EDF ou la SNCF ou la Poste. Dans le privé, partout où il a été en mesure de le faire, le syndicalisme a construit des marchés internes<sup>2</sup> de grandes entreprises ou de branche, avec des tarifs, des règles de mobilité, de conditions de travail, des règles de l'embauche et du licenciement garantissant pour le personnel permanent une carrière assurée et un quasi salaire à vie, comme si la qualification des postes permettait une qualification indirecte des personnes. Et la force de l'alternative au marché du travail qu'offrent le grade la fonction publique et la qualification du poste dans le secteur privé a été considérablement augmentée au cours des dernières décennies par la montée en puissance du caractère de continuation du salaire de la pension du secteur privé. Grâce à une hausse régulière du taux de cotisation vieillesse (en France, il est passé de 8 à 26 pour cent du salaire brut entre 1945 et 1995), le taux de remplacement<sup>3</sup> a considérablement augmenté: en France, il était de 84 pour cent au début des années 1990 pour une carrière complète et la revendication syndicale était d'arriver aux 100 pour cent. Or qu'est-ce qu'une pension dont le taux de remplacement du salaire net est de 100 pour cent, sinon un salaire à vie? L'espèce de miracle qui se produit lorsqu'un salarié entre en retraite avec une pension proche de son meilleur salaire, c'est que ce qui était jusqu'ici la qualification de ses postes successifs devient la sienne. Désormais, c'est lui qui est qualifié, il a un salaire à vie. On l'a dit, qualifier, c'est attribuer un salaire. Un retraité du privé est, enfin, qualifié. C'est pourquoi enfin, il travaille. Lorsque nous interrogeons les retraités dont la pension a à voir avec leur salaire (soit la moitié d'entre eux, surtout des hommes), que disent-ils: *«Je n'ai jamais autant travaillé, je n'ai jamais été aussi heureux de travailler.»* Enfin ils n'ont plus à passer par les fourches caudines du marché du travail pour travailler.

Lorsqu'on prend la mesure de l'enjeu émancipateur que représente le fait d'affecter la qualification à la personne, alors on comprend mieux quelle est la visée des réformateurs: détruire la fonction publique en y



remplaçant le grade par l'emploi, remplacer le salaire continué dans la pension par la pension comme revenu différé (sur le modèle suédois), en finir avec les marchés internes ou professionnels en tentant de vider l'emploi de sa dimension salariale, de sorte qu'il se définisse non plus comme »poste de travail support de la qualification« mais comme »occasion de mise en œuvre de l'employabilité« du travailleur. Et on voit combien la mise en échec de la réforme ne sera possible que si est revendiquée, par généralisation de toutes les fortes anticipations que nous venons d'évoquer, l'attribution à chacun, le jour de sa majorité, du premier niveau de qualification et du salaire à vie qui va avec, avec le droit à une carrière salariale à l'intérieur d'une hiérarchie des qualifications politiquement délibérée.

#### **4. La cotisation démontre à grande échelle l'inutilité des marchés financiers, du crédit bancaire et de la propriété lucrative.**

Ce n'est pas à la marge, c'est à grande échelle et dans les pays capitalistes les plus développés, surtout s'ils sont de tradition bismarckienne, que la cotisation sociale apporte la preuve qu'il est possible d'en finir avec la propriété lucrative et le crédit bancaire, ces autres institutions centrales du capitalisme avec le marché du travail et la valeur travail.

Le prélèvement sur la valeur ajoutée qui va au profit se fait au nom de la propriété lucrative. Contre la propriété d'usage, qui permet un usage privé ou collectif d'un patrimoine sans ponction sur la valeur créée par le travail d'autrui, le capitalisme a construit un droit de propriété lucrative: la propriété foncière et immobilière, celle d'instruments de production ou d'un portefeuille de titres rendent possible la ponction d'une partie de la valeur ajoutée en train d'être produite, tout comme le prêt lucratif. La cotisation s'oppose à cette ponction. Jusqu'à l'invention de la cotisation sociale, tout accident de santé obligeait à emprunter ou à alimenter le profit des actionnaires des compagnies d'assurance. En ponctionnant la valeur ajoutée au nom du salaire socialisé pour financer la santé ou la vieillesse qui l'étaient jusque là par le prêt ou l'investissement des propriétaires, la cotisation sociale met en évidence l'inutilité de la propriété lucrative et du crédit lucratif. C'est une expérience fondamentale, et qu'il faut mettre en mots pour que le caractère parasitaire de ces institutions devienne évident.

La réussite exceptionnelle de la cotisation dans le financement des engagements de très long terme des pensions – bien plus long que celui de l'investissement – montre qu'il n'y a pas besoin d'accumulation financière pour assurer le futur en général, et financer l'investissement en



particulier. La croyance dans l'épargne comme accumulation de valeur peut dès lors être combattue concrètement. Ce qui s'accumule dans l'épargne, ce n'est pas de la valeur, mais des droits sur la valeur qui sera en cours de production au moment où l'épargne sera transformée en monnaie. Accumuler entre 2010 et 2020 des titres dans un fonds de pensions, ça n'est pas accumuler de la valeur qui viendra s'ajouter au produit de travail de 2020, de sorte que l'épargne apporterait un plus. L'épargne n'accumule aucune valeur, elle accumule des droits de propriété sur la monnaie qui sera en circulation en 2020, expression de la valeur reconnue au produit du travail de cette année-là. S'il n'y a pas de travail en 2020, l'épargne du compte sur livret ou les titres ne vaudront rien. L'épargne ne peut jamais se substituer au travail, ni s'y ajouter: nous savons depuis Adam Smith (1776!) que »la richesse des nations« c'est leur »travail annuel«.

Prenons l'exemple d'un repreneur, un de ces fameux »investisseurs« que l'on va supplier de bien vouloir reprendre une entreprise en difficulté. Il prétend apporter par exemple deux millions d'euros. Et il en tire un chantage sur les collectivités locales, sur les salariés, sur les sous-traitants. Or il faut bien comprendre qu'il n'apporte strictement rien. Il arrive avec des millions d'euros en titres financiers. Il faut bien qu'il transforme ses titres en monnaie pour payer les fournisseurs, les machines ou les salaires. Il va à la banque qui lui fournit deux millions d'euros de monnaie en échange de ses titres. D'où vient cette monnaie? De la monnaie en cours, qui exprime la valeur attribuée au travail en cours. Son portefeuille de titres est un cumul de droits de propriété sur une partie de la valeur en train d'être produite. Les deux millions qu'il récupère sont pris sur le travail d'autrui. Ces titres accumulés correspondent-ils à son travail passé? En aucun cas. Qui peut par son travail accumuler deux millions d'euros? La ponction de deux millions d'euros qu'il fait aujourd'hui sur le travail d'aujourd'hui correspond à la somme de toutes les ponctions sur le travail d'autrui lui ayant permis de constituer son portefeuille. Résumons: les deux millions d'euros »qu'apporte« le repreneur ne sont pas un plus: ils viennent d'être ponctionnés sur le travail d'aujourd'hui.<sup>4</sup> Et les sommes qui lui ont permis de se constituer progressivement un portefeuille de cette taille étaient une ponction sur le travail d'autrui. Un repreneur, comme tout investisseur dans la logique du patrimoine et du prêt lucratifs, est un parasite.

La croyance dans une accumulation de valeur dans des titres financiers est un des dogmes les moins discutés de la religion si mortifère à laquelle nous sacrifions notre bonheur collectif. Aujourd'hui même, alors que »les marchés« étalent leur nocivité, leur caractère parasitaire n'est abso-



lument pas mis en avant dans le débat public. Nous faisons pourtant l'expérience depuis 2007 que la prétendue «monnaie virtuelle» créée dans la bulle financière se révèle pour ce qu'elle est quand éclate la bulle: rien comme monnaie mais beaucoup comme droit de propriété lucrative autorisant les détenteurs de titres à ponctionner sur la valeur que nous sommes en train de créer par notre travail. Ces titres qui ne valaient plus rien en 2007, les propriétaires lucratifs ont eu le poids politique d'obtenir qu'une création monétaire insensée par les banques centrales vienne remplacer la fausse monnaie de la bulle. Et ils ont aujourd'hui le poids politique d'obtenir que cette création monétaire ne soit pas à son tour création de fausse monnaie par la planche à billets mais qu'elle corresponde bien à la valeur économique que dix ans d'austérité vont leur permettre de ponctionner.

Or cette mise en coupe réglée de notre travail par des parasites avérés n'est possible que parce que nous les honorons comme des dieux. Nous en parlons d'ailleurs comme de dieux: «les marchés sont inquiets», «quels sacrifices pourrions-nous faire pour apaiser les marchés?», «malgré des décisions courageuses, les marchés s'affolent toujours». On reste stupéfait qu'une religion païenne aussi fruste, avec des marchés qui évidemment ne s'apaisent pas quand on leur offre de sacrifices (il faudrait qu'ils soient bien bêtes pour le faire), mobilise des sociétés aussi prétendument laïques que les sociétés européennes. Et on se prend à rêver d'un combat laïque qui abandonnerait ses chimères, comme «l'affaire du voile» opportunément mise sur le tapis par Chirac en 2003 pour faire diversion au lendemain de sa difficile victoire dans la réforme des pensions, pour s'opposer à l'emprise dans l'espace public de la religion aujourd'hui la plus oppressante, celle des Marchés.

Contre la croyance en une accumulation de valeur par «les marchés», la cotisation rappelle qu'on ne peut investir qu'une part de la valeur en train d'être produite et nous donne la clé de la suppression de la propriété lucrative et du crédit. Il suffit d'étendre au financement de l'investissement la technique réussie dans le financement des pensions et de la santé: c'est-à-dire de créer, sur le modèle de la cotisation sociale, une «cotisation économique» qui ira à des caisses d'investissement. Ces caisses, gérées démocratiquement, financeront l'investissement sans taux d'intérêt et sans remboursements, qui n'existent que parce qu'il y a une appropriation à des fins lucrative du tiers de la valeur produite par le travail de tous (700 milliards de profits sur les 2000 milliards du PIB français). Quant à la création monétaire, nécessaire pour anticiper la production supplémentaire, elle pourra se faire à une autre occasion que le crédit bancaire. La proposition d'une autre création monétaire est un





point fondamental. La dette ne se nourrit pas que de l'appropriation privée de la valeur créée par le travail d'autrui, mais aussi de la création monétaire par le crédit bancaire – ce qui fait de la monnaie, expression de la valeur créée par notre travail, une dette! Le capitalisme endette les peuples pour leur fournir de la monnaie: faire cesser cette occasion décisive tant de l'exploitation que de l'aliénation suppose une autre anticipation de la production nouvelle que celle du chiffre d'affaires futur des emprunteurs. La création monétaire pourrait se faire à l'occasion de l'attribution des qualifications nouvelles, gage d'une production future mesurée par la qualification des producteurs.

La suppression de la propriété lucrative permettra la généralisation de la propriété d'usage: les entreprises seront, à des niveaux et selon des formes variées, des propriétés d'usage, qui permettront de travailler mais ne rapporteront aucun revenu, qu'elles soient individuelles en cas de travail indépendant, ou collectives. Aucune plus-value ne sera possible à l'occasion de leur cession. Aucun dividende ne sera versé. La propriété individuelle ne sera possible qu'en cas d'entreprise individuelle. Dès que le collectif sera de deux personnes, la propriété devra être partagée. On devine la mutation que cela représente dans la définition de l'entreprise. Il n'y aura plus ni employeurs ni actionnaires ni prêteurs lucratifs. Ni employeurs puisque que, le marché du travail étant supprimé, plus personne n'exercera cette fonction capitaliste qui consiste à louer des forces de travail pour les affecter sur des postes et à exercer ainsi un droit de vie et de mort au travail sur autrui. Ni actionnaires puisque, la propriété lucrative ayant disparu, il n'y aura que des propriétaires d'usage qui auront la maîtrise de l'outil de travail mais ne pourront pas l'utiliser pour ponctionner une partie de la valeur créée par autrui. Ni prêteurs lucratifs puisque, la cotisation économique se substituant à l'accumulation financière, il n'y aura plus lieu de rembourser des prêts finançant l'investissement.<sup>5</sup>

L'entreprise sera un collectif de qualifiés, de ce fait copropriétaires d'usage de l'outil de travail, avec une hiérarchie et une autorité, avec des entrepreneurs, toutes fonctions inhérentes à une activité collective faite d'innovation et de contraintes. L'entreprise embauchera et devra pour ce faire être suffisamment attractive puisqu'elle ne disposera pas de cet instrument de pouvoir sur les personnes qu'est le marché du travail. Elle licenciera, et le licenciement changera de sens puisque la personne partira avec sa qualification et son salaire. La division technique du travail existera évidemment toujours en fonction des exigences de travail concret. La division sociale aussi mais complètement renouvelée du fait de la qualification universelle, de la suppression du marché du travail, de



la suppression de l'exercice de l'autorité au nom de la propriété lucrative. Le travail abstrait demeurera l'enjeu décisif du pouvoir que représente dans toute société la valeur économique: la lutte de classes sera déplacée à l'intérieur du salariat dans la définition de la qualification et de sa hiérarchie. Quant au travail concret, la coopération s'imposera entre qualifiés pour trancher les conflits: conflit sur les valeurs d'usage à produire, conflit sur les conditions de travail, conflit sur le devenir des personnes dans le collectif, conflit sur le périmètre de l'entreprise et sur les coopérations inter-entreprises: tout cela donnera un rôle nouveau et plus grand au syndicalisme et aux institutions délibératives du salariat.

### **5. Mettre le conflit de convention de valeur au cœur du débat public et de l'action collective d'émancipation.**

Nulle utopie dans ce qui vient d'être énoncé, mais une démarche révolutionnaire. Nulle utopie car il ne s'agit pas d'un système construit en symétrie d'une réalité lue comme non contradictoire. Mais démarche révolutionnaire fondée sur l'analyse du capitalisme comme contradiction au travail et donc ouvrant toujours le possible de son dépassement par une action politique s'appuyant sur le pôle émancipateur de la contradiction.

Services publics et cotisation sociale à large échelle – entre le quart et la moitié du PIB des sociétés capitalistes les plus avancées en Europe –, qualification personnelle concernant déjà des millions de salariés dans chacune de ces sociétés et fournissant une autre mesure de la valeur économique: nous pouvons pousser plus loin cet émancipateur déjà-là pour que ces institutions du salaire, nées du conflit salarial, se substituent à la propriété lucrative, à la valeur travail, au marché du travail, au crédit bancaire et fassent advenir le salariat à la place du capitalisme. Le salariat, c'est-à-dire l'organisation de la production à partir des institutions salariales:

- mesure de la valeur par un autre travail abstrait, la qualification des personnes: c'est déjà le cas de l'administration et de la sécurité sociale, étendons-le à toute l'activité donnant lieu à évaluation économique;
- définition et mobilisation des salariés par la qualification personnelle et la carrière salariale à la place du binôme force de travail/marché du travail: c'est déjà le cas des fonctionnaires, des salariés de marchés internes et professionnels, des retraités. Etendons-le à toute la population, en attribuant à tous, de la majorité politique à la mort, un droit de qualification avec salaire à vie et carrière salariale, et en créant la monnaie à l'occasion de l'attribution des nouvelles qualifications;



- financement du salaire et de l'investissement par la cotisation sociale à la place du marché du travail et de la propriété lucrative: c'est déjà le cas de la sécurité sociale, qui représente près de la moitié du salaire total et dont les cotisations servent aussi à financer l'investissement hospitalier ou les engagements de très long terme des pensions. Achéons cette émancipation vis-à-vis des employeurs, des actionnaires et du crédit lucratif en affectant tout le PIB à la cotisation: cotisation salaire pour financer les salaires à vie, cotisation investissement pour financer l'investissement, cotisation sociale pour financer les dépenses courantes (hors salaires et investissements) des services publics.

Un tel projet est révolutionnaire parce qu'il remplace les institutions capitalistes par la généralisation d'autres institutions déjà-là. Les institutions capitalistes sont porteuses d'une convention de la valeur économique et du travail: n'a valeur que ce qui met en valeur du capital, lorsque la production de marchandises par des marchandises forces de travail permet la plus-value. Les institutions salariales sont porteuses d'une convention alternative. La lutte de classes est, de fait, le conflit de ces deux conventions. De fait mais pas explicitement. La classe capitaliste maîtrise le récit de l'histoire. Tant que l'enjeu actuel de la lutte de classes – le conflit entre les conventions capitaliste et salariale de la valeur économique – ne sera pas lu comme tel par tous ceux qui ont un intérêt objectif à l'avènement du salariat, les institutions salariales, faute d'être portées par une classe »pour soi«, ne pourront pas être généralisées et seront sévèrement bousculées par la réaction réformatrice mise en œuvre depuis la fin des années 1970.

Nous en revenons à la question décisive de l'autonomie de discours et d'action de toutes celles et tous ceux qui pourraient se mobiliser victorieusement pour la généralisation de la qualification personnelle et de la cotisation sociale. Cette autonomie est à construire. L'opposition à la réaction réformatrice sous-estime le déjà-là salarial et inscrit son combat en défense dans le récit réformateur, qui repose sur la naturalisation de la convention capitaliste de la valeur et du travail. Les témoignages de cette naturalisation sont légion: chacun aurait une force de travail (alors que la force de travail est ce à quoi la propriété lucrative réduit les personnes par déni qu'elles soient porteuses de qualification), le temps de travail serait le dénominateur commun de toute production (alors que la valeur travail est le lieu décisif de l'extorsion de plus-value), il faut épargner pour investir (alors que ce faux bon sens, mis en déroute par la cotisation, entretient la religion de l'accumulation financière), il faut être plus productifs pour dégager de quoi financer les services publics



par des prélèvements obligatoires (alors que l'impôt et la cotisation sont des ajouts de valeur anticapitaliste). Le partage de ces propositions tenues pour naturelles interdit toute entreprise révolutionnaire, et je voudrais conclure sur une proposition très significative aujourd'hui: celle de la «révolution fiscale» reposant sur la conviction qu'un impôt plus juste permettrait une société plus juste.

En finançant près de la moitié du PIB, impôt et cotisation sociale prouvent la vitalité de la convention salariale du travail, fondée sur la qualification des personnes et la production sans marché du travail et sans profit. Mais il y a une différence radicale entre la cotisation et l'impôt. La cotisation est une composante directe du PIB, comme le profit et les salaires directs du secteur marchand: l'ajout de valeur non capitaliste produite par les retraités ou les soignants est reconnu par une cotisation. Ainsi, chaque fois qu'une croissance du taux de cotisation vient nourrir la croissance du PIB, cela marginalise deux institutions centrales du capitalisme, le profit et le marché du travail. Prenons un PIB de 1000, partagé entre profit et salaires directs du secteur marchand. S'il passe à 1500 grâce à des cotisations sociales qui reconnaissent 500 de valeur ajoutée par le travail de retraités ou de soignants, profit et marché du travail ne représentent plus que les deux tiers du PIB. La cotisation affirme ainsi la valeur non capitaliste en s'imposant contre les institutions capitalistes. L'impôt, lui, le fait en s'appuyant sur elles. Que se passerait-il si les réformateurs réussissaient à remplacer la cotisation par la CSG ou par la TVA? Au lieu d'augmenter le taux de cotisation pour reconnaître la valeur ajoutée supplémentaire, on «taxerait le capital et le travail», pour reprendre une expression qui a été malheureusement popularisée tant par les réformateurs que par leurs opposants. Le PIB serait entièrement affecté au profit et aux salaires directs du secteur marchand. Ensuite, des taxes seraient affectées à la sécurité sociale: une taxe sur les produits financiers ou une CSG patronale, une CSG sur les revenus des ménages ou une TVA sociale. Bref, profit et marché du travail se partageraient seuls la valeur ajoutée et l'impôt viendrait ensuite financer la sécurité sociale.

Certes, la répartition finale entre profits nets d'impôts, salaires directs nets d'impôts et impôts serait la même que si on avait d'emblée reconnu par une cotisation sociale le travail des fonctionnaires, des soignants, des retraités, des chômeurs, des parents. Mais on voit que les effets sont très différents: les deux institutions capitalistes du profit et du marché du travail continuent à se partager le PIB. L'impôt légitime la répartition capitaliste en la corrigeant. La cotisation est une alternative à la propriété lucrative et au marché du travail, l'impôt est un correctif qui les légitime.



me. La cotisation se substitue au profit et aux salaires liés au marché du travail alors que l'impôt laisse intacte la place de ces institutions capitalistes.

L'existence d'une autre pratique du travail et de la valeur, affirmée par la cotisation sociale dans la répartition primaire, est niée par la nature redistributive de l'impôt. Du coup, l'objectif assigné à l'impôt n'est pas d'émanciper la valeur économique de sa pratique capitaliste, de pousser à sa maîtrise populaire alors qu'elle est usurpée par les propriétaires lucratifs et les prêteurs: c'est de réduire les inégalités et de modifier la répartition de la valeur ajoutée au bénéfice des travailleurs sans remettre en cause l'existence de la propriété lucrative, du marché du travail et de la mesure de la valeur par le temps de travail. L'impôt est une institution à mi-chemin: il reconnaît une autre valeur que la valeur capitaliste tout en laissant croire qu'il n'y a de valeur que capitaliste. Il empêche le passage, si décisif, de la réalité de la valeur non capitaliste »en soi« à sa réalité »pour soi«, assumée comme telle dans les représentations populaires et donc en mesure de se généraliser dans la réalité. L'impôt cantonne la valeur non capitaliste à un espace minoritaire à la légitimité toujours contestée parce qu'il en propose une lecture aliénée. C'est pourquoi l'impôt est aujourd'hui l'outil essentiel des réformateurs dans leur entreprise de restauration de la convention capitaliste de la valeur. En naturalisant une lecture de la cotisation comme »prélèvement obligatoire«, comme »taxe sur les revenus du travail et du capital«, les réformateurs imposent une lecture fiscale de la sécurité sociale qui leur permet de proposer son financement par l'impôt: les plus déboutonnés avancent la TVA sociale, impôt antiredistributif, les plus soucieux d'équité avancent la généralisation et la progressivité de la CSG.

Ainsi, l'affrontement entre la cotisation sociale et l'impôt est aujourd'hui frontal. Il ne sera possible, pour les opposants à la réforme, d'empêcher le remplacement de la cotisation par la CSG qu'en préconisant le remplacement de l'impôt par la cotisation et l'affectation de tout le PIB à la cotisation. On mesure à quel point une telle proposition n'est audible que pour qui a claire conscience que la lutte de classe se joue aujourd'hui sur le conflit entre les conventions capitaliste et salariale de la valeur, et que la convention salariale a, déjà-là, des atouts institutionnels suffisamment forts pour l'emporter.«



## Notes

- 1 L'IRES, dans son bel ouvrage «La France du travail» (L'Atelier, 2009), rappelle que le rythme de croissance des emplois est plus élevé pendant les Trente piteuses que pendant les Trente glorieuses.
- 2 En Allemagne, une évolution parallèle s'est opérée dans une logique de marchés professionnels, qui garantissent la carrière des membres d'une profession d'une entreprise à l'autre, plutôt que de marchés internes qui eux concernent toutes les catégories de salariés d'un même entreprise (ou plus rarement d'une même branche).
- 3 Part du dernier salaire net dans la première pension nette.
- 4 Et s'il avait emprunté pour investir, il en irait de même: le crédit est une anticipation sur un travail à venir. Dans ce cas, ce n'est pas sur le travail actuel que le prétendu «investisseur» ponctionne, c'est sur le travail futur. Mais c'est toujours sur le travail d'autrui.
- 5 Les prêts non lucratifs aux particuliers pour l'achat de propriété d'usage resteront bien sûr possibles.